

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 31/01/2012**

L'an deux mille douze,
Le trente et un JANVIER à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 20 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	09
Nombre de conseillers présents ou représentés	14
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : M. LECLERE Roland, M. RINALDI Serge, Mme GUERIN Denise, MM. CABART Jean-Claude, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, JEANNOT Christophe, LALLOUETTE Joël, MM. PIERRARD Didier

Absents :

Absent excusé :

Pouvoirs : M. EL KHIDER Mustapha à LALLOUETTE Joël, Mme WINISDOERFFER Inès à M. LECLERE Roland, M. PIERRARD Didier à M. CABART Jean-Claude, Mme AUBRY Christine à Mme BLOT Laura, Mme FONTANIVE Marzéna à M. JEANNOT Christophe.

Secrétaire : Mme GUERIN Denise

**OBJET : CABINET DENTISTE – PRISE EN CHARGE TEMPORAIRE DU LOYER
N° 12/02**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant la crise de la démographie médicale ainsi que les efforts effectués par la commune pour trouver des médecins désirant s'installer à Pargny sur Saulx.

Considérant qu'un chirurgien-dentiste va installer son cabinet médical à Pargny sur Saulx dans un bâtiment communal sis 92 Avenue du Bois du Roi (groupe Jean Moulin).

Cependant, considérant que ce cabinet médical fait l'objet de travaux de mise aux normes, il est prévu d'installer temporairement le chirurgien-dentiste dans un logement sis 62 Rue Hannequin et ce, pendant toute la durée des travaux (3 mois environ).

Afin de permettre un accueil optimal, le Maire propose que la mairie prenne en charge les mois de loyers du cabinet professionnel temporaire du 1^{er} février 2012 au 31 avril 2012.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

ACCEPTE de prendre en charge 3 mois de loyers du cabinet professionnel temporaire du chirurgien-dentiste installé à Pargny Sur Saulx, et ce, du 1^{er} février 2012 au 30 avril 2012.

FIXE le prix mensuel du loyer à 400€.

CHARGE Maître GUERNER, Notaire à Vitry Le François d'établir un bail précaire

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.